



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° : 09/13102022

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DU DECRET N° 2021-1311 DU 7 OCTOBRE 2021 PORTANT REFORME DES REGLES DE PUBLICITE, D'ENTREE EN VIGUEUR ET DE CONSERVATION DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

Présents :	28
Procurations :	07
Votants :	35
Abstentions :	00
Oppositions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des Conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi treize octobre à dix-sept heures et vingt minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : **M. GUINET Pierre Henri** (1^{er} Adjoint), **Mme BERNON Nadège** (2^{ème} Adjointe), **Mme. DALLY Brigitte** (3^{ème} Adjointe), **M. LUCAS Philippe** (4^{ème} Adjoint), **M. BADAT Rahfick** (6^{ème} Adjoint), **Mme BELIN Gisèle** (7^{ème} Adjointe), **M. AUBIN Jimmy** (8^{ème} Adjoint),

Les Conseillers Municipaux : **Mme ALEXANDRE Marie** née NJANJO, **M. CODARBOX Jacky**, **Mme HAMILCARO Annick**, **Mme PLANESSE Nadine** née PALAS, **M. LEAR Elie**, **Mme FERARD Sylvie**, **Mme DOMPY Brigitte**, **M. ELLIN Fabrice**, **Mme SORET Pascaline** née GRONDIN, **Mme VERMINARDI Mylène** née GOAR, **M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming**, **Mme ZITTE Nicolette**, **M. EUZET Jean-Paul**, **Mme BARBIN Suzelle**, **M. VIRAMA Stéphane** (Conseiller), **M. MULQUIN Christophe**, **Mme VION Marie Claire**, **Mme LENCLUME Marjorie**, **M. RENE David**, **M. HODGI Claudio**.

Absents représentés :

- **Mme ANAMALE Marie-Claude** (9^{ème} Adjointe) *procuration* à **M. RENE David** (Conseiller)
- **M. MAILLOT Bertrand** (10^{ème} Adjoint) *procuration* à **Mme PLANESSE Nadine** (Conseillère)
- **M. ZETTOR Josian** (Conseiller) *procuration* à **M. DOMEN Bruno** (Maire)
- **M. LAURET Bruno** (Conseiller) *procuration* à **Mme LENCLUME Marjorie** (Conseillère)
- **M. FELICITE Roland** (Conseiller) *procuration* à **M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming** (Conseiller)
- **Mme SINAPAYEL Marie Josée** (Conseillère) *procuration* à **Mme VEMINARDI Mylène** (Conseillère)
- **M. MARIVAN Serge** (Conseiller) *procuration* à **M. LUCAS Philippe** (4^{ème} Adjointe)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline** (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande** (Conseillère)
- M. ABAR Dominique** (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 09/13102022

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DU
DECRET N° 2021-1311 DU 7 OCTOBRE 2021 PORTANT REFORME DES REGLES DE
PUBLICITE, D'ENTREE EN VIGUEUR ET DE CONSERVATION DES ACTES PRIS PAR LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS**

Direction Administration Générale

Le Maire expose :

L'article 78 de la Loi Engagement et Proximité a habilité le gouvernement à modifier, par voie d'ordonnance « les règles relatives à la publicité des actes, des collectivités territoriales et de leurs groupements, leur entrée en vigueur, leur conservation ainsi que le point de départ du délai de recours contentieux, dans le but de simplifier, de clarifier et d'harmoniser ces règles et de recourir à la dématérialisation ».

Les nouvelles règles, imposées par l'ordonnance N° 2021-1310 du 07 octobre 2021 et le décret N° 2021-1311 du même jour validant cette réforme, sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2022. Elles se déclinent ainsi :

- Suppression des comptes-rendus de séances du Conseil municipal ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Commune et affichage de la liste des délibérations examinées lors de la séance ;
- Signature du procès-verbal de chaque séance par le Maire et le ou les secrétaires désignés à cet effet ;
- Publication sous format électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune.

Ainsi, il y a lieu de modifier certains articles du règlement intérieur du Conseil Municipal, et notamment ses articles 3, 27 et 28, afin de reprendre ces évolutions législatives.

Précision étant faite que la modification apportée à l'article 3 (la convocation) concerne le procès-verbal qui sera annexé à la convocation sous forme de projet et avant signature par le Maire et le ou les secrétaires.

L'ensemble des modifications proposées sur ces articles sont en surligné jaune dans le projet de nouveau règlement annexé à la présente.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider les nouvelles dispositions des articles 3, 27 et 28, comme proposé dans le projet de règlement modifié, annexé à la présente ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide les nouvelles dispositions des articles 3, 27 et 28, comme proposé dans le projet de règlement modifié, annexé à la présente ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 20 OCT. 2022
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN